La plus ancienne mention d'une porte d'Enghien (1218)

La plus ancienne mention d'une porte d'Enghien (1218)

L'acte du 12 novembre 1218 que nous éditons en annexe (1), provient du Fonds de Saint-Aubert de Cambrai (2).

G., chantre, Crespin et Simon, chanoines de Cambrai, y règlent, comme arbitres, un litige entre l'abbaye de Saint-Aubert et J., curé d'Enghien. Ils déclarent que deux maisons, sises devant la porte d'Enghien, vers Hérinnes, ainsi que la maison Richeman dépendent de la paroisse du village d'Hérinnes.

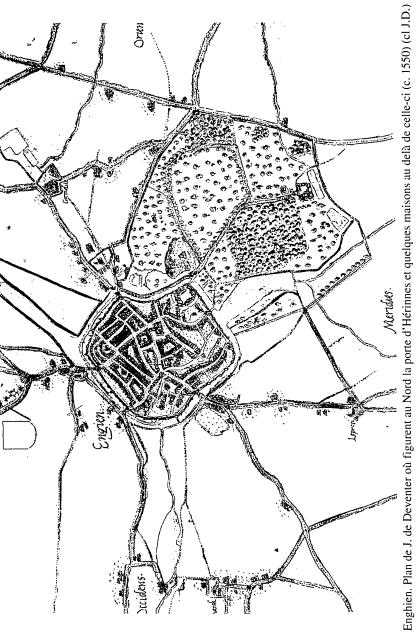
Ce document est un des nombreux actes relatifs à la dîme d'Hérinnes et la contestation en question prend tout son sens dans l'optique du prélèvement de ce revenu ecclésiastique qui était considérable. La paroisse d'Hérinnes était par ailleurs une des plus riches de la seigneurie d'Enghien (3).

A l'époque de cet acte, cette paroisse comprenait encore celles de Tollembeek et de Saint-Pierre-Capelle, qui ne furent

⁽¹⁾ Tous nos remerciements à Philippe Cullus pour sa collaboration à l'édition de ce texte.

⁽²⁾ Archives départementales du Nord, à Lille, (ANL), fonds Saint-Aubert de Cambrai, 36H386/5199. Analyse dans M. LE GLAY, Mémoire sur les archives de l'abbaye de Saint-Aubert à Cambrai, dans Bulletin de la Commission historique du département du Nord, VII, Lille, 1863, p. 35.

⁽³⁾ Pour les relations entre le chapitre de Sainte-Waudru et le seigneur d'Enghien à Hérinnes, voir J.-J. VANHOLLEBEKE, La seigneurie d'Enghien (des origines à la fin du XIVe s.), Bruxelles, 2001, pp. 61-88, et, plus précisément, pour la dîme d'Hérinnes, pp. 76-81. La première mention de production de laine aux environs d'Enghien se trouve dans un acte de 1217 relatif à la dîme d'Hérinnes (pro decima lanarum...) (E. MATTHIEU, Le village d'Hérinnes-lez-Enghien et l'abbave de Saint-Aubert de Cambrai, dans ACAE, VI, 1898-1907, p. 169).



érigées comme telles que, respectivement, en 1240 (4) et 1266 (5).

Le plus ancien détenteur connu de la dîme d'Hérinnes (ou d'une partie de celle-ci en tout cas) est le seigneur d'Enghien (6); un acte de 1146, émanant de l'évêque de Cambrai, confirme en effet les biens de l'abbaye de Grimbergen et cite: *Hugo de Hadanghem nonam partem decime sue in Herinis* (7).

En 1148, le patronat de la paroisse appartient à l'abbaye de Saint-Aubert (8), et c'est assez logiquement que les donations ultérieures de dîmes se feront en faveur de cette abbaye (9).

Cet acte mentionne, pour localiser les biens dont l'appartenance paroissiale est contestée, la porte d'Enghien: les deux maisons (10), ainsi que la maison Richman, sont situées devant la porte d'Enghien (ante portam de Aengien), vers Hérinnes, et la décision des chanoines est fondée sur le fait que ces biens sont situés en deçà de la rivière qui constitue la limite entre les deux paroisses, vers Hérinnes.

L'utilisation du mot *porta* pour localiser concrètement des biens nous semble exclure ici toute autre traduction de ce mot, et notamment celle de ville qui est accordée à la forme masculine portus (qui donnera *poorter*), la forme féminine renvoyant

⁽⁴⁾ Fonds Saint-Aubert de Cambrai, 36H405/5265; édité et étudié par B. ROOBAERT, *De oprichting van de parochie Tollembeek*, dans *HOLVEO*, XIII, 1985, n° 4, pp. 205-220.

⁽⁵⁾ Fonds Saint-Aubert de Cambrai, 36H400/5252; édité et étudié successivement par J. DESCHUYTENEER, *La création de la paroisse de Saint-Pierre-Capelle-1266*, dans *ACAE*, XI, 1958-1959, pp. 49-66 et par B. ROOBAERT, *De oprichting van de parochie Sint-Pieters-Kapelle*, dans *HOLVEO*, XVI, 1988, n° 3, pp. 145-162.

⁽⁶⁾ Le cas de la détention de la dîme d'Hérinnes offre un bel exemple d'enchevêtrement féodal entre les familles d'Enghien, de Hallut et de Gavre (cf. J.-J. VANHOLLEBEKE, *La seigneurie d'Enghien...*, pp. 76-77).

⁽⁷⁾ A. WAUTERS, Analectes de diplomatique, dans BCRH, 4e s., VII, p. 332.

⁽⁸⁾ Fonds Saint-Aubert de Cambrai, 36H63/677.

⁽⁹⁾ Ce chapitre fut créé par l'évêque Liébert, en 1066, et devint assez rapidement un chapitre de nobles. Il n'y a pas d'étude récente sur cette abbaye et celle de Melle A. Jeulin, Etude et comparaison de l'organisation des chapitres Notre-Dame, Saint-Géry et Sainte-Croix de Cambrai aux XIIe et XIIIe siècles, Université Charles de Gaulle Lille III, septembre 1999, p. 16, sous la direction de B. Delmaire, doit encore s'en référer à Le Carpentier, Histoire de Cambrai et du Cambrésis ou histoire généalogique des Pays-Bas, Leyde, 1664.

⁽¹⁰⁾ Il s'agit sans doute d'un courtil, c'est-à-dire d'une maison entourée d'un jardin et des bâtiments d'exploitation (L. VERRIEST, *Le régime seigneurial dans le comté de Hainaut du XIe s. à la Révolution*, Louvain, 1916-1917, p. 109).

plutôt à l'édifice (qui donnera poort) (11).

La rivière dont il s'agit, est la Gaine qui se jette dans la Marcq, et la porte est sans doute la porte d'Hérinnes.

La Gaine, si l'on s'en réfère à la plus ancienne représentation d'Enghien qui est le plan levé par Jacques de Deventer vers 1560 (12), forme de ce côté de la ville un lac (un vivier) large et fort étendu (le "viese viviers", prolongé au-delà de la porte d'Hérinnes par le "grand nœf vivier" (13), franchi par un pont dans sa partie la plus étroite et la plus méridionale. C'est ce pont qui donne accès à la porte citée par le texte de 1218. La mention, si précoce, d'une porte d'Enghien relance évidemment la question de l'enceinte.

Cette dernière n'est attestée, au plutôt, qu'en 1339 (14): le seigneur d'Enghien fait savoir qu'il a reçu en prêt de l'abbaye de Forest *en l'ayuwe de le forteresse de no ville d'Ainghien* dix florins. Encore faut-il qu'il s'agisse bien ici de l'enceinte urbaine et non du mur du château (15). Le deuxième château (qui a succédé au castrum assiégé une première fois par le comte de Hainaut, Baudouin V, en 1191, et finalement détruit en 1194 (16) fut construit à une date qui demeure pour le moment inconnue (il est cité pour la première fois en 1256 (17)). Le rapprochement de l'acte de 1339 avec la première mention indiscutable de l'enceinte, le 27 novembre 1359, ferait penser qu'il s'agit bien, en 1339, de l'enceinte urbaine.

⁽¹¹⁾ Voir J. VAN LOON, De ontstaansgeschiedenis van het begrip "stad", Gent, 2000, p. 127.

⁽¹²⁾ édité par CH. REULENS, Atlas des villes de la Belgique au XVIe siècle. Cent plans du géographe Jacques de Deventer exécutés sur les ordres de Charles-Quint et de Philippe II, 23e-24e livraison, Bruxelles, 1924.

⁽¹³⁾ Y. Delannoy, Enghien, dans Les enceintes urbaines en Hainaut, Crédit Communal de Belgique, 1983, p. 169 et B. Roobaert, Les fossés d'Enghien, dans BCAE, 3/95, n° 6, mars 1995, pp. 113-114.

⁽¹⁴⁾ E. MATTHIEU, Charte concernant les fortifications de la ville d'Enghien, dans ACAE, VII, 1909-1913, pp. 535-536.

⁽¹⁵⁾ C'est l'opinion d'Y. DELANNOY, Enghien, dans Les enceintes urbaines en Hainaut, p. 169.

⁽¹⁶⁾ Gisleberti chronicon Hanoniense, éd. L. VANDERKINDERE, Bruxelles, 1904, pp. 265 et 290.

⁽¹⁷⁾ Acte du 5 mai 1256 par lequel Sohier Ier d'Enghien relève du duc de Brabant, entre autre, le Castiel d'Aingien et les Pers dou Castiel qui l'estaige y doivent (Ch. DUVIVIER, La querelle des d'Avesnes et des Dampierre jusqu'à la mort de Jean d'Avesnes (1257). Bruxelles-Paris, 1894, II, Preuves, p. 411); cet acte, dont l'original a disparu, existe sous forme d'une copie aux AGR, et a également, en tout ou en partie, été édité par d'autres auteurs.

En 1359, le seigneur d'Enghien, Sohier II, abolit son droit à l'héritage, ne se réservant plus que le meilleur catel, pour les aubains et les bâtards demeurant *en nos ville d'Ainghien, c'est à entendre dedans les murs d'iceli ville* (18).

A partir de 1362 (19), au moins, les travaux effectués aux dits remparts seront à charge de la ville, ce qui est conforme à une situation relevée dans d'autres villes où les remparts, commencés par le seigneur, furent continués, voire appropriés par les bourgeois de la ville à l'occasion des difficultés financières du seigneur (20). Si l'enceinte n'existait pas encore en 1256, l'acte d'hommage au duc de Brabant déjà cité localisant des fiefs par rapport à la *franchise* et non à l'enceinte (21), cela n'exclut pas que les portes aient déjà été construites. Ainsi, à Mons, le travail de maçonnerie de la muraille communale a commencé en 1346, alors que les portes en pierre étaient déjà terminées en 1299 (22).

Cela nous amène à examiner le texte des *Annales Hanoniae*, de J. de Guise, relatif à l'aspect fortifié d'Enghien (23) au cours de la campagne de Charles d'Anjou en Hainaut, fin 1253 et en avril 1254 (24). Sans doute, la ville n'était-elle pas

⁽¹⁸⁾ Texte édité par E. MATTHIEU, *Histoire de la ville d'Enghien*, Mons, 1876-1878, p. 307, note 1.

⁽¹⁹⁾ D'après E. MATTHIEU, *Histoire de la ville d'Enghien*, p. 18. Cet auteur tire son information de comptes du massard de la ville d'Enghien aujourd'hui disparus.

⁽²⁰⁾ Voir, notamment, B. Delanne, *Histoire de la ville de Nivelles des origines au XIIIe s.*, dans *ASAFNBW*, XIV, 1944, p. 359.

⁽²¹⁾ et chou que mes Sires Engelbers del Heie et li maires d'Ainghien tienent entre le ville d'Ainghien et le cauchie et le ruif que keure parmi Ainghien de hors le franchise (CH. DUVIVIER, La querelle..., II, Preuves, p. 411). Il est plus que probable que la partie emmuraillée de la ville correspondait à la franchise, l'acte du 13 novembre 1359 apparaissant à la fois comme une extension des privilèges et une confirmation de la franchise de la ville.

⁽²²⁾ Ch. Pierard et B. Van Mol., Mons. *Une enceinte en mutation constante, de 1290 à 1865*, dans *Les enceintes urbaines en Hainaut*, p. 19.

⁽²³⁾ Providit castro atque ville sue et patrie sue circumvicine expertissimis stipendiariis, machinis, arcubus, balistis et ceteris ad deffendendum necessariis, Chronique de J. de Guise, dans Monumenta Germaniae Historica., Scriptores, éd. H. PERTZ, Hannover, 1826-1934, XXX, 1, p. 331.

⁽²⁴⁾ M. de Waha a suggéré que la campagne de 1256, dont il est fait état dans un des subsides payés par la ville de Douai à Marguerite de Constantinople de 1244 à 1266, pourrait être en fait celle de 1254 (Fortifications et sites fossoyés dans le Nord du comté de Hainaut. Aspects géographiques, historiques et monumentaux, thèse défendue à l'Université libre de Bruxelles, 1982-1983, p. 333).

entourée d'une enceinte (25), et J. de Guise ne dit pas qu'elle l'était, puisqu'il utilise les termes de *castrum, villa, patria et territorium* et ne parle jamais de murs (26). Mais elle jouissait plus que probablement d'une certaine protection, tant naturelle (les cours d'eau et étangs) qu'artificielle, le château, les viviers et un certain nombre de portes, comme le prouve en tout cas du côté d'Hérinnes l'acte de 1218. Même s'il n'est évidemment pas dit que cette porte ait été en pierre et ait été déjà celle, assez simple, qui est représentée sur la carte de Jacques de Deventer. La mise en défense de la ville, au moyen des mercenaires, machines, arcs, arbalètes et autres choses nécessaires à cet effet, cités par Jacques de Guise, s'explique par ailleurs mieux en considérant une situation mixte - château, porte(s) et cours d'eau - que si la ville d'Enghien n'avait réellement été protégée que par le château (27).

L'extension de la ville vers Hoves, au-delà de l'Odru, (en 1253) (28), privant la ville de ses défenses naturelles de ce côté,

⁽²⁵⁾ L'acte du 5 mai 1256 en est déjà une preuve suffisante et M. de Waha ajoute que la tactique développée par Sohier d'Enghien qui, au lieu d'attendre Charles d'Anjou, prend l'initiative de l'offensive en l'attaquant de nuit, comme s'il avait voulu à tout pris éviter un siège de la ville, confirme que la ville ne devait pas être entourée d'une enceinte (Fortifications et sites fossoyés ..., pp. 331-336)

⁽²⁶⁾ Nous renvoyons à l'ouvrage récent Les chroniques de Hainaut ou les ambitions d'un Prince Bourguignon, dir. P. COCKSHAW, Turnhout, 2000, et notamment aux articles de J.-M. CAUCHIES, Le prince, le pays et la chronique: aux sources d'un intérêt politique, pp. 15-16, de GR. SMALL, Les Chroniques de Hainaut et les projets d'historiographie régionale en langue française à la Cour de Bourgogne, pp. 17-27, et de D. VAN OVERSTRAETEN, La version originelle: les Annales Hanoniae de Jacques de Guise, pp. 33-35, pour une orientation bibliographique sur l'oeuvre du moine franciscain, dont il faut souligner qu'elle fut écrite sur base de visites, qui s'étalèrent sur plusieurs années, dans des archives et bibliothèques d'établissements religieux, d'hôpitaux, de villes et de particuliers (D. VAN OVERSTRAETEN, op. cit., p. 33).

⁽²⁷⁾ La présence, juste en face de la porte d'Hérinnes, donc très près de la ville, d'une redoute construite par Marguerite de Constantinople lors du siège d'Enghien (voir B. ROOBAERT, *La fondation dite "moreel"*, dans *BCAE*, 2/96, n° 10, février 1996, pp. 187-188) n'implique-t-elle pas que la ville était tout sauf une ville ouverte, sans défense?

⁽²⁸⁾ Cette extension dont on ne sait rien, n'est connue que par la donation de septembre 1253 citée dans le dénombrement de Ch. de Carondelet, de 1535 (J. DE SAINT-GENOIS, Monuments...", I, p. 67); date reprise par E. Matthieu (Histoire de la ville d'Enghien, p. 51), mais qui fixe ailleurs un peu avant (p. 17) cette donation vers 1255, date reprise cette fois à P. COLINS, Histoire des choses les plus mémorables advenues depuis l'an onze cent XXX, jusque a notre siècle digérées selon le temps et ordre qu'ont dominé les seigneurs d'Enghien, 2e édition, Tournai, 1643, p. 44. Nous devons citer ici les développements intéressants concernant cette donation, élaborés par J. REYGAERTS, La Région d'Enghien. Une géographie historique. Une histoire urbaine, Enghien, I, pp. 92-97 et pp. 193-201, mais qui reposent néanmoins sur un grand nombre d'hypothèses qui se confortent l'une l'autre (les fortins sur l'Odru, la rivalité Marcq Enghien, la grande ferme de l'hôpital Saint-Nicolas comme continuation d'une exploitation post-carolingienne (de 12 bonniers), la hofkerkje devenue la chapelle Sainte-Aldegonde).

entraîna peut-être la construction de murs, mais nous sommes ici en pleine conjecture (29). Cela dit, l'utilisation de l'expression "vieu mur" (qui doit être consolidé en 1380 à l'occasion de l'érection d'une tour près de la porte de Wyngaert (30)) peut faire penser que la muraille remonterait largement plus avant dans le temps que le début des comptes (1362).

Rappelons que E. Matthieu date la construction de l'enceinte d'Enghien du début du XIIIe s., voire de la fin du XIIe s. (31), sans que ses arguments soient convaincants, en tout cas en ce qui concerne la fin du XIIe s (32). Le fait que cette enceinte ait été élevée, en tout cas en partie, sur arcs (33) n'implique en soi aucune chronologie (34). Mais, le début du XIIIe s., pour les portes, et la deuxième moitié de ce même siècle, pour le début de la construction des murs ne représentent pas une chronologie impensable, et le texte publié en annexe pourrait en tout cas l'étayer en partie (35).

⁽²⁹⁾ A Galland, Mémoires de la ville d'Anghien avec la généalogie des seigneurs qui l'ont possédée, le tout extraict des titres originaux, Paris, s.d., Bibliothèque de l'Arsenal, H.F.714, p 77, dont l'ouvrage est un peu postérieur à 1648 et dont on ignore les souces, écrit: Par le moyen de cette donation l'enceinte de la ville d'Anghien fut fort accrue parceque le villages de Hoves le pressoit grandement, ainsy l'Eglises des Beghines qui estoit hors la ville et de la paroisse de Hoves fut comprise danr son enclor en l'estat auquel lon les void a present. Sans doute faut-il prendre le mot enceinte dans le sens de limite et non de mur.

⁽³⁰⁾ Y. DELANNOY, Enghien, dans Les enceintes urbaines en Hainaut, p. 169.

⁽³¹⁾ E. MATTHIEU, Histoire de la ville d'Enghien, pp. 17-18.

⁽³²⁾ E. Matthieu se base sur l'article du capitaine Clément Monnier, La forteresse de Braine-le-Comte, dans ACAM., VII, 1866-1867, pp. 1 à 38. Si la forteresse de Braine-le-Comte remonte au XIIe s., l'enceinte urbaine, dont il reste des vestiges assez semblables à ceux de l'enceinte d'Enghien, daterait, elle, du XIIIe s. (G. BAVAY et Ed. Rustin, Braine-le-Comte, dans Les enceintes urbaines en Hainaut, pp. 155-156).

⁽³³⁾ E. MATTHIEU, *Histoire de la ville d'Enghien*, p. 18, se réfère à des observations visuelles de son temps. Il n'y a aucune raison de les mettre en doute.

⁽³⁴⁾ Voir l'article de M. DE WAHA, *Les enceintes sur arcs des anciennes principautés belges*, 121e Congrès nat.soc.hist.scient., Nice, 1996, Archéologie-Enceintes urbaines, p. 209, qui n'aborde cependant pas le cas d'Enghien dont les vestiges de l'enceinte n'ont encore fait l'objet d'aucune étude archéologique.

⁽³⁵⁾ J. REYGAERTS, *La Région d'Enghien...*, 1, pp. 390-395, suivant une chronologie imaginée par analogie avec ce qui s'est passé pour d'autres villes du Hainaut et procédant en remontant le cours du temps à partir de 1380, estime que le mur d'enceinte aurait pu être construit vers 1290. Il comprend dans cette chronologie la construction des portes qui pourraient être en réalité, comme le montre l'acte de 1218 (s'il s'agit bien déjà de portes en pierre), bien antérieures.

ABRÉVIATIONS.

ACAE Annales du Cercle Archéologique d'Enghien ACAM Annales du Cercle archéologique de Mons ASAFNBW Annales de la Société Archéologique et

Folklorique de Nivelles et du Brabant Wallon

BCAE

Bulletin du Cercle Archéologique d'Enghien.

HOLVEO

Het Oude Land van Edingen en Omliggende

ANNEXE

Universis fidelib[us] presens scriptum visuris, G. cantor et mag[ist]ri Crisp[inus] et Sim[eon] canonici Cameracenses, salutem in Christo. Nov[er]it univ[er]sitas v[est]ra q[uo]d cum eccllesila s[an]c[t]i Aub[er]ti Cameracensis J. p[res]b[ite]r[u]m de Aengieng coram nobis p[er] litt[er]as ap[osto]licas [con]venisset sup[er] q[ui]b[us]dam p[ar]rochianis et domib[us] ad eccl[esi]am suam de Herines p[er]tinentib[us] ut dicebat et sup[er] h[oc] de p[ar]tium voluntate fuisset legitime veritas inquisita, nos inq[ui]sit[i]onem p[re]missam diligentius intuentes habito g[ue] [con]silio cum viris p[ru]dentib[us] et honestis declaravim[us] per diffinitiva[m] s[enten]tiam q[uo]d due domus ante portam de Aengien v[er]sus Herines [con]sistentes et domus Richeman iure p[ar]rochiali ad p[re]missam eccl[esi]am de Herines p[er]tinebant, cum nobis ex ing[ui]sit[i]one p[re]missa sufficient[er] constaret g[uo]d cit[ra] solitum cursum rivi ante portam de Aengieng defluentis qui utramq[ue] p[ar]rochiam dividit [con]sistebant. Ne igit[ur] valeat in incertum reduci q[uo]d semel est legitime declaratum p[re]sens scr[ri]ptu[m] n[ost]ris fecimus muniri sigillis. Actum anno d[om]i[n]i m° cc° octavodecimo in crastino b[eat]i Martini.

Original sur parchemin, trois sceaux pendant, dont un manquant.